

**Demande de prise en charge partielle du prix des titres  
d'abonnement correspondant aux déplacements effectués  
par les agents publics entre leur résidence habituelle et  
leur lieu de travail**

Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 (Indemnité 0039)

**Questionnaire à servir par l'agent**

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro de sécurité Sociale : .....

Grade : .....

Affectation : .....

**Domicile habituel**

Numéro et rue : .....

Commune : ..... Code postal : .....

**Lieu de travail**

Numéro et rue : .....

Commune : ..... Code postal : .....

**Arrêt, station ou gare desservant :**

Votre domicile : .....

Votre lieu de travail : .....

**Moyens de transport utilisés :**

Nature : .....

Identité du transporteur : .....

**Nature du titre d'abonnement souscrit auprès du transporteur :**

**NB : en cas de souscriptions à plusieurs abonnements de transport nécessaires au trajet  
« domicile-travail », remplir un formulaire pour chacun.**

- abonnement multimodal à nombre de voyages illimité (ex: modalis)
- carte ou abonnement annuel à nombre de voyage illimité ou limité
- carte ou abonnement mensuel à nombre de voyages illimité ou limité
- carte ou abonnement hebdomadaire à nombre de voyages illimité ou limité
- abonnement SNCF type « Fréquence »
- abonnement à un service public de location de vélos.

**Période et montant de l'abonnement souscrit:**

**Période\*** : du ...../...../..... au ...../...../.....

\*Abonnement **annuel** : indiquer la période correspondant à votre échéancier de prélèvement ou à votre contrat  
(Exemple : renouvellement TBC : du 01/01/2015 au 31/12/2015)

\*Abonnement **mensuel ou hebdomadaire**: indiquer la période durant laquelle vous comptez recourir à ce type  
d'abonnement (période ne pouvant aller au-delà du 31 août)  
(Exemple : renouvellement IZYPASS : du 01/09/2014 au 31/08/2015)

**Montant du titre d'abonnement souscrit** (payé par l'agent) : .....,.....€

**Je déclare que :**

- je ne perçois pas d'indemnités représentatives de frais de déplacements entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie pas d'un logement de fonction ne me faisant supporter aucun frais de transport pour me rendre à mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction ;
- je ne bénéficie pas d'un transport collectif gratuit entre mon domicile et mon lieu de travail ;
- je ne suis pas transporté gratuitement par mon employeur ;
- je ne bénéficie pas pour le même trajet d'une prise en charge au titre des frais de déplacements temporaires ;
- je ne bénéficie pas des dispositions du décret n° 83-588 du 1er juillet 1983 et ne suis atteint(e) d'un handicap dont l'importance empêche l'utilisation des transports en commun.

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail ou les moyens de transport utilisés.**

Fait à ....., le ..... **Signature de l'agent :**

**Joindre à ce formulaire les pièces justificatives énumérées dans la lettre du 7 janvier 2015 relative au remboursement partiel des frais de transport entre le lieu de résidence habituel et le lieu de travail**

**Questionnaire à servir par le gestionnaire**

**Ministère:** ..... **Code adm. :** .....

**Montant mensuel de la prise en charge partielle :** \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ €

(dans la limite du plafond fixé par l'art. 3 du décret 2010-676)

Vu et vérifié,

à ..... le ...../...../.....

**Signature et cachet de l'employeur**

Mentions légales de la CNIL - Rectorat de l'académie de Bordeaux

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif et financier. Les destinataires des données sont votre service gestionnaire et/ou les services de la DRFIP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction académique de Bordeaux (service DRH 2) 30 cours de Luze - 33060 Bordeaux - cedex. En revanche, s'agissant de traitements de données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de création des systèmes d'information Agora, EPP public et privé, Agape public et privé en application des dispositions de la loi de 1978.